

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura

Le public est informé qu'en application du Code de l'environnement et de l'arrêté n°n°2025_O_22567 du Président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en date du 15 décembre 2025, une enquête publique est ouverte sur le territoire des 130 communes du périmètre de classement d'étude du Parc naturel régional (PNR)du Haut-Jura. Le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté a la responsabilité de l'organisation de la présente enquête publique en application des dispositions de l'article R333-6-1 du Code de l'Environnement, pour le compte des deux Régions, selon les modalités prévues par la note technique du 7 novembre 2018 et selon les modalités de la convention tripartite pour la mise en œuvre de la révision de la Charte du PNR du Haut-Jura.

Les communes sont :

Avignon-lès-Saint-Claude, Bellecombe, Bellefontaine, Belleydoux, Bois-d'Amont, Bonlieu, Brey-et-Maison-du-Bois, Cernon, Champfromier, Chancia, Chapelle-des-Bois, Charchilla, Charix, Chassal-Molinges, Châtelblanc, Châtel-de-Joux, Châtelneuf, Chaux-des-Crotenay, Chaux-Neuve, Chézery-Forens, Choux, Coiserette, Collonges, Confort, Coteaux du Lizon, Coyrière, Coyron, Crenans, Crozet, Divonne-les-Bains, Dortan, Échenevex, Entre-Deux-Monts, Étival, Farges, Foncine-le-Bas, Foncine-le-Haut, Fort-du-Plasne, Fourcatier-et-Maison-Neuve, Gellin, Gex, Giron, Grande-Rivière Château, Grilly, Hauts de Bienne, Jeurre, Jougne, La Chaumusse, La Chaux-du-Dombief, La Cluse-et-Mijoux, La Frasnée, La Pesse, La Planée, La Rixouse, La Tour-du-Meix, Labergement-Sainte-Marie, Lac-des-Rouges-Truites, Lajoux, Lamoura, Larrivoire, Lavancia-Epercy, Lavans-lès-Saint-Claude, Le Crouzet, Le Frasnais, Le Vaudioux, Léaz, Lect, Lélex, Les Bouchoux, Les Crozets, Les Fourgs, Les Grangettes, Les Hôpitaux-Neufs, Les Hôpitaux-Vieux, Les Moussières, Les Planches-en-Montagne, Les Pontets, Les Rousses, Les Villedieu, Leschères, Longchaumois, Longevilles-Mont-D'or, Maisod, Malbuisson, Malpas, Martigna, Métabief, Meussia, Mijoux, Moirans-en-Montagne, Montanges, Montcusel, Montperreux, Morbier, Mouthe, Nanchez, Onoz, Orgelet, Oye-et-Pallet, Péron, Petite-Chaux, Plagne, Pougny, Prémanon, Ravilloles, Reculfoz, Remoray-Boujeons, Rochejean, Rogna, Rondefontaine, Saint-Antoine, Saint-Claude, Saint-Germain-de-Joux, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Saint-Maurice-Crillat, Saint-Pierre, Saint-Point-Lac, Sarrageois, Septmoncel, les Molunes, Sergy, Syam, Thoiry, Touillon-et-Loutelet, Valserhône, Vaux-lès-Saint-Claude, Vesancy, Villard-Saint-Sauveur, Villards-d'Héria, Viry, Vulvoz.

Cette enquête porte sur la révision de la Charte du PNR du Haut-Jura dans le cadre du renouvellement de son classement ; elle se déroulera du 27 janvier 2026 9h au 26 février 2026 18h. Elle couvre partiellement 2 départements de la région BFC et un département de la région Auvergne Rhône Alpes, porte sur une superficie de 2048 km² (204 836ha). Avec une population totale de 91105 habitants (DGF2023), la densité est de 44,5 habitants/km².

Le public peut obtenir des informations complémentaires auprès de Mme NEEL, Directrice du PNR du Haut-Jura, 39310 Lajoux - 03.84.34.12.30.

Le dossier qui comporte une évaluation environnementale, sera consultable dans les mairies dont la liste est mentionnée dans le tableau ci-dessous, depuis le site internet du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté (<https://www.bourgognefranchecomte.fr/>), celui du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes (<https://www.auvergnerhonealpes.fr/>), à la Maison du Parc, siège de l'enquête publique, où un poste informatique sera mis à disposition du public, et sur son site internet (<https://www.parc-haut-jura.fr/>). Une version numérique du dossier sera consultable également sur le site du registre dématérialisé.

Pendant l'enquête, les observations du public pourront soit être :

- portées sur les registres déposés dans les mairies identifiées et les sièges de communautés de communes concernées, lieux d'enquête publique, aux heures d'ouverture habituelles de celles-ci ;
- adressées par écrit à la Maison du Parc, siège de l'enquête, 29 Le Village, 39310 Lajoux (à l'attention de M. Jean-Luc MILLET, président de la commission d'enquête publique de la révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura) ;
- portées sur le registre dématérialisé qui se trouve à l'adresse suivante : : <https://www.registre-dematerialise.fr/6851>. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6851@registre-dematerialise.fr

La commission d'enquête désignée par la Présidente du tribunal administratif de Besançon le 17/04/2025 est composée des membres suivants : Monsieur Jean-Luc MILLET, Président de la commission, Monsieur Daniel BOURGEOIS, Monsieur Jean CARRON, Monsieur David DRUOT, Monsieur Jacques HUGON. En cas d'empêchement de Jean-Luc MILLET, la présidence de la commission serait assurée par Daniel BOURGEOIS.

Au moins un des membres de la commission d'enquête siègera aux lieux, jours et heures suivants :

LIEU PERMANENCE	DEPT	ADRESSE	DATE	HORAIRE
DORTAN	AIN	Mairie, 2 rue de l'Hôtel de Ville 01148 DORTAN	11/02/2026	14h00/17h00
FONCINE-LE-HAUT	JURA	Mairie 58 Grande Rue 39460 FONCINE-LE-HAUT	12/02/2026	14h00/17h00
FONCINE-LE-HAUT	JURA	Mairie 58 Grande Rue 39460 FONCINE-LE-HAUT	26/02/2026	14h30/17h30
GEX	AIN	Communauté de l'Agglomération du Pays de Gex 135 Rue de Genève 01170 GEX	05/02/2026 et 26/02/2026	15h00/18h00
HAUTS DE BIENNE (CC)	JURA	Communauté de communes, 112 rue de la République 39400 HAUTS DE BIENNE	11/02/2026	09h00/12h00
LA CLUSE-ET-MIJOUX	DOUBS	Mairie, 15 Le Frambourg 25300 La CLUSE et MIJOUX	03/02/2026	14h00/17h00
LAJOUX	JURA	Maison du Parc, 29 Le Village 39310 LAJOUX	27/01/2026 et 26/02/2026	14h00/17h00
LES HOPITAUX VIEUX	DOUBS	Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs 5, rue de la Caserne 25370 LES HOPITAUX VIEUX	10/02/2026	14h30/17h30
LES ROUSSES	JURA	Communauté de Communes de la Station des Rousses - Fort des Rousses Rue du Sergent Chef Benoît Lizon - BP 14 39220 LES ROUSSES	30/01/2026 et 25/02/2026	14h00/17h00
MOIRANS-EN-MONTAGNE	JURA	Mairie, 2 Place Robert Monnier 39260 Moirans en Montagne	05/02/2026	14h30/17h30
MOUTHE	DOUBS	Mairie, 3 Grande Rue 25240 Mouthe	17/02/2026	14h00/17h00
ORGELET	JURA	Communauté de communes, 4 chemin du Quart 39270 Orgelet	03/02/2026	14h30/17h30
SAINT-CLAUDE	JURA	Communauté de communes, 9 rue de la Poyat, 39200 Saint-Claude	12/02/2026	14h00/17h00
SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX	JURA	Communauté de communes, 31 Rue de Paris Bâtiment La Chevêchette, 39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux	13/02/2026	14h00/17h00
VALSERHONE	AIN	Communauté de communes, 35 rue de la Poste 01200 Valserhône	18/02/2026	14h00/17h00

Il pourra être pris connaissance d'une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête pendant un an à compter de la date de dépôt du rapport dans chaque mairie où s'est déroulée l'enquête, à la Préfecture et les sous-préfectures de chaque département ainsi qu'au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et au Conseil régional Auvergne Rhône Alpes.

Les avis joints au dossier, les observations du public, et le rapport de la commission d'enquête, permettront de finaliser le projet de Charte qui devra ensuite être adopté par le comité syndical du PNR du Haut-Jura. Les Conseils régionaux, conformément aux dispositions de l'article R 333-7 du Code de l'environnement, adresseront ensuite le projet de Charte pour consultation de l'Etat puis pour approbation aux départements, aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre territorialement concernés. Les Conseils régionaux devront approuver ensuite la Charte telle qu'elle a été soumise à la consultation et détermineront la liste des communes pour lesquelles est demandé le classement au regard des délibérations recueillies conformément aux dispositions du Code de l'environnement. La demande de classement sera ensuite transmise au Préfet de Région, puis au ministre chargé de l'environnement. La Charte sera adoptée par décret portant renouvellement du classement en Parc naturel régional pour une durée de quinze ans.